

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD232

présenté par
M. Zulesi, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 8, après le mot :

« phrase »,

insérer les mots :

« du second alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.